



Le Bétey, plage boisée à sauvegarder
14 avenue du Maréchal Leclerc
33510 Andernos-les-bains

Andernos-les-bains, le 2 avril 2013

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de SALAUNES
33160 SALAUNES

Objet : Recyclage agricole des cendres de la chaudière à biomasse exploitée par la Société Dalkia-commune de Biganos (33).

Sur l'intérêt de notre association à agir

Les objectifs de l'association sont la sauvegarde de la nature sur tout l'ensemble du bassin d'Arcachon et lui permettent donc de donner un avis sur l'épandage des cendres sur les terres agricoles.

**Cet épandage est-il inscrit dans les perspectives de développement durable ?
Pour répondre à cette question, à travers la lecture des documents destinés à l'enquête publique, nous suivrons la chaîne de traitement du bois afin de mieux relever les points possibles de pollution.**

Les papetiers utilisent comme matière première les troncs d'arbres mais après la coupe et l'enlèvement des troncs les souches qui demandent l'intervention de bulldozers pour être arrachées et transportées. A-t-on mesuré les taux de CO2 émis lors de cette opération ? La

combustion même du bois dans la chaudière, puis le transport des cendres en camion du lieu de production aux lieux d'épandage vont générer eux aussi du CO₂ ; ces aspects ne sont pas évoqués.

Au niveau de la composition des cendres

La lecture du dossier laisse perplexe. Les cendres seraient issues de la combustion de souches d'arbres, de 503 000 tonnes de biomasse engendrant 22500 tonnes de matières sèches de cendres qui se décomposent ainsi :

219 000 tonnes d'écorces et de « fines de classages »

200 000 tonnes de branches et de souches apportées par « Smurfit Kappa Comptoir du Pin » (en provenance de parcelles plantées de pins)

84 000 tonnes de déchets verts et de bois de recyclage fournis par « Biomasse Et Développement » (BED), la filiale approvisionnement bois de Dalkia France.

Ces cendres sont-elles neutres chimiquement et physiquement ?

Les « fines de classage » et les bois de recyclage comportent des produits chimiques (encres pour les premières, produits de préservation et autres)

L'incinération de ces bois (bois traités, bois de recyclage et refus de compost) et de ces déchets produit **des dioxines et des furannes** et favorise la concentration des métaux particuliers (cadmium, arsenic, cuivre...). Les 22500 tonnes de cendres produites chaque année seront répandues sur 8065 ha de terres agricoles (maïs et cultures vivrières)

Ces cendres ne sont pas neutres et les produits chimiques contenus dedans sont identifiés comme étant cancérigènes. Les dioxines et furanes sont des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) chlorés. Les furanes se différencient des dioxines par la présence d'un seul atome d'oxygène dans le cycle central. La convention de Stockholm, signée par la France le 23 mai 2001, entrée en vigueur le 17 mai 2004, vise à réduire, et à terme éliminer totalement la production et les émissions de 12 Polluants Organiques Persistants (POP), parmi lesquels les dioxines et furanes. De même, par sa stratégie communautaire concernant les dioxines, les furanes et les polychlorobiphényles (PCB) (COM(2001) 593 final - Journal officiel C 322 du 17.11.2001), la Commission Européenne vise à limiter la présence de dioxines, de furanes et de PCB dans l'Environnement afin de protéger la santé humaine, animale et l'Environnement. A cet égard, la Commission Européenne rappelle que ces Polluants Organiques Persistants « ont notamment des effets de perturbation endocrinienne, des effets sur la reproduction et des effets cancérigènes. Aux fins de cette stratégie, le terme "dioxines" désignera les dioxines et les furanes. Parmi les PCB, les "PCB de type dioxines" nous intéressent particulièrement. »

Le temps de rémanence des dioxines est évalué en décennies (voir bibliographie, article du professeur Jean-François Viel)

Ainsi, les cendres, par les polluants qu'elles présentent, sont de nature à nuire à très long terme à la flore, la faune, aux sites naturels protégés, aux terres agricoles, aux cultures, aux eaux, aux productions marines et à la santé publique.

Une analyse des cendres (dossier SEDE environnement) et leur teneur en dioxines figure dans le dossier.

Cendres volantes: 22,90 pg/g de MS

Cendres sous foyer: 0,13 pg/g de MS

Dans « Analyse des dioxines, furanes et PCB-DL dans les Sols » du SPPPI – Groupe de Travail « Dioxines » (17/11/2011) il est indiqué que les sols ruraux contiennent déjà jusqu'à 1pg/g de MS de dioxines ; or, les avis de l'Anses (issu de la fusion de l'AFSSA et de

l'AFSSET) démontrent que les contaminations du sol peuvent se retrouver dans le corps des animaux.(voir bibliographie).

Le pétitionnaire propose **des analyses** qui ne sont ni quantifiées ni localisées. Elles pourraient être réalisées chaque année durant les 5 premières années puis tous les deux ans. Mais une simple analyse ne saurait prévenir les pollutions et stopper les expositions aux contaminants. **Quelles mesures compte prendre le pétitionnaire si les pourcentages de dioxine et furanes augmentent ? Arrêter la chaudière à biomasse ? Enlever de la combustion le bois contaminé par les produits chimiques ?**

Au niveau du comportement des cendres

L'épandage ne se fait pas de manière égale. Des éléments non contrôlés (pluie, vent sécheresse) influencent la répartition, l'accumulation ou la dispersion tant en surface qu'en profondeur, d'autant plus que ces cendres peuvent présenter localement des « prises en masse » (cendres agglutinées). Il peut y avoir accumulation des polluants dans les sols du fait de l'accumulation des cendres. Des analyses spécifiques devraient aussi être faites sur les plantes à racines (carottes, asperges) qui accumulent les dioxines.

Au niveau de la contamination des cours d'eaux et nappes

Les lieux d'épandage qui ont été choisis sont situés dans une région qui accueille les eaux en provenance du Massif Central et de la chaîne des Pyrénées ; la nappe phréatique affleure par endroits et forme des lagunes qui peuvent non seulement être polluées par l'air chargé de ces produits volatils, mais aussi par les eaux de ruissellement qui viennent lessiver les sols. La région est riche de crastes et fossés qui drainent les eaux de ruissellement et/ou d'irrigation et les amènent jusque dans le Bassin d'Arcachon. Il y a suffisamment de HAP dans le bassin d'Arcachon (voir étude de l'IFREMER sur le mononautisme à moteur) pour ne pas en rajouter.

Les cendres sont des produits volatils susceptibles d'être emportés par le vent et/ou d'être entraînées par les eaux de ruissellement et de se retrouver dans le bassin d'Arcachon ou dans les grands lacs côtiers qui comme celui de Cazaux sont l'objet de prélèvements permettant de fournir la population locale en eau potable.

Les eaux potables et de baignade, les sites Natura 2 000 (cités page 6 de l'Avis de l'Etat compétente en matière d'environnement) peuvent donc être pollués par les cendres épandues sur les sols et stockées sur les champs agricoles. L'étude ne démontre pas que les cendres n'affecteront pas ces sites et ne répond donc pas aux exigences visées à l'article R-414-26 du Code de l'Environnement.

En conclusion, parce que l'étude est floue, les analyses insuffisantes mal documentées, parce que les conclusions des récentes publications concernant l'impact des dioxines et furanes sur la santé environnementale n'ont pas été prises en compte, parce que la possibilité de cultures vivrières semble ignoré que ni l'agriculture bio, ni les sites Natura 2000, ni la possibilité de contaminé les eaux ne semblent prises en compte, l'association « Le Bétay, plage boisée à sauvegarder » **donne un avis défavorable concernant ce projet d'épandages au vu des documents soumis à l'enquête publique.**

Clarisse Holik
Présidente de l'association
« Le Bétey, plage boisé à sauvegarder »

Petite Bibliographie

Sur le site de l'ANSES www.anses.fr consulté le 2 avril 2013

saisine n°2009 SA-0087 www.anses.fr Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la contamination de sols en dioxines et PCB de type dioxine et à l'utilisation possible de ces sols en lien avec d'éventuelles répercussions sur la qualité sanitaire de certains produits agricoles

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un dossier de contamination de sols en dioxines et PCB de type dioxine et à l'utilisation possible de ces sols en lien avec d'éventuelles répercussions sur la qualité sanitaire de certains produits agricoles (avis complémentaire)

Avis relatif à une évaluation de l'exposition de la population française aux dioxines, furanes et PCB de type dioxine Avis Publié le 09/01/2006

Avis de l'Anses relatif à l'interprétation sanitaire des résultats d'analyse en dioxines et PCB de type dioxine et mercure des poissons pêchés dans les cours d'eau du bassin Adour-Garonne dans le cadre du plan national d'actions sur les PCB

Sur le site de l'IFREMER www.ifremer.fr

Rapport Geomer 2010

INVS. *Incinération des ordures ménagères en France : effets sur la santé*. Bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 7 – 8, 17 février 2009.

VIEL Jean-François. *Dosages des dioxines dans les sols autour de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon*. Faculté de médecine et de pharmacie, Université de Besançon, avril 2006.

LESNE Claude et PICOT André. *Dioxines : principaux effets toxiques chez l'homme*. CNRS, octobre 2005.

VIEL Jean-François. *Emissions de dioxines par l'usine d'incinération et risque de lymphome malin*. Faculté de médecine et de pharmacie, Université de Besançon, juillet 2003.

LESNE Claude. *Polluants aériens et santé publique : de nouveaux risques pour l'espèce humaine dans la société industrielle contemporaine*. CNRS et Département de santé publique de la Faculté de médecine de l'Université de Rennes 1, mai 2005.

PLUYGERS Eric. *Impact de l'exposition aux dioxines et PCB sur la santé*. Note établie à la demande de Monsieur le Député Janssens Belgique.

VIEL Jean-François. *La dioxine { l'épreuve du sang [IN] : En direct, le journal de la recherche et du transfert de l'arc jurassien*, n° 236. CNRS, laboratoire chrono-environnement, mai – juin 2011.

WERBER Bernard. *Les miroir de Cassandre*. Editions Albin Michel, 2009 (Collection Le livre de poche).

•

